



<b>Bronchi Laurent, Vuilleumier Julien</b>		
Bon pour le climat et les caisses de l'Etat		
Cosignataires : 0	Réception au SGC : 03.03.25	Transmission au CE : *03.03.25

## Dépôt

Nous demandons au Conseil d'Etat de modifier l'article 27<sup>1a</sup> de la loi sur les impôts cantonaux directs (ci-après : LICD) afin de contribuer à l'assainissement des finances cantonales et aux objectifs climatiques.

## Développement

Conscients de la difficulté de maintenir un équilibre budgétaire tout en s'engageant dans une politique<sup>1</sup> climatique, nous demandons au Conseil d'Etat de diminuer les déductions fiscales pour les déplacements nécessaires entre le domicile et le lieu de travail. Les enjeux sont importants puisque la loi climat et le plan climat du canton définissent des objectifs clairs : réduction à 50 % pour 2030 et neutralité en 2050. Or, comme l'explique le Professeur Philippe Thalmann, co-auteur d'une étude<sup>2</sup> de l'UNIL et de l'EPFL, environ 4,5 milliards de francs sont perdus chaque année par les collectivités publiques par le biais des allègements fiscaux sur le trafic aérien et routier, y compris poids lourds. Supprimer ces ristournes permettrait de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> de 2,5 millions de tonnes par an, soit 6,6 % du total de la Suisse.

L'étude établit ainsi clairement un lien entre allègement fiscal et aggravation du dérèglement climatique dans la mesure où ces déductions encouragent des modes de transport qui causent un fort impact environnemental.

Dans les pistes abordées, les auteurs ont mesuré les gains que les cantons pourraient réaliser en plafonnant les déductions à 3000 francs au lieu des 12 000 francs actuellement en vigueur dans la LICD. Ce gain se monte à 15,1 millions de francs par an pour le canton et 16,4 millions pour les communes.

Gains estimés pour Fribourg :

**Table 2.2 Estimated additional tax revenue for cantons and municipalities from capping or eliminating the deductibility of commuting costs**

Canton	Number of commuters (IMT and public transport, 2021)	Median marginal tax rate (weighted average)	Cap on deductible transport costs	Estimated additional tax revenue with CHF 3000.- cap (million CHF)		Estimated additional tax revenue with entire elimination of deductibility (million CHF)	
				Canton	Communes	Canton	Communes
Fribourg / Freiburg	120 781	21.8%		15.1	16.4	40.1	43.7

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

<sup>1</sup> <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/climat/plan-climat-cantonal>, le 3 mars 2025

<sup>2</sup> <https://www.epfl.ch/labs/leure/wp-content/uploads/2024/12/Climate-impact-of-tax-reliefs.pdf>, le 26 février 2025

Tout en soulageant les finances de l'Etat, ces montants importants pourront servir à financer et à renforcer les mesures en lien avec le plan climat.

Cette motion demande donc au Conseil d'Etat de modifier la LICD en plafonnant à 4000 francs les déductions fiscales, montant plus ou moins équivalent à un abonnement général des CFF. Dans l'idée d'inciter davantage au report modal, elle demande également d'augmenter à 1000 francs la déduction pour les déplacements à vélo.

—